

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2022_026

PPG Milieux Aquatiques 2023-2027 : Choix des entreprises pour les travaux liés à la ripisylve, embâcles et imprévus - année 2023

L'an deux mille vingt-deux et le quinze décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjols, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents : Christine BEDEL, Didier CADAUX, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Christian FORIR, Daniel GIOVANNACCI, Madeleine MACQ, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Serge VÉDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE

Étaient représentés : Jean-Michel ARNAL par Gilbert FAUCHER, Pierre HERRGOTT par Serge VÉDRINES

Secrétaire de séance : Gilbert FAUCHER

Date de convocation : 06 décembre 2022

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 12	Pouvoirs : 2
Résultat du vote		
Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Vu la délibération DE_2022_014Bis du 29 septembre 2022 approuvant le Programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027 ;

Vu la délibération DE_2022_016 du 29 septembre 2022 actant le lancement des actions 2023 du PPG MA 2023-2027 ;

Le Président rappelle la nature des travaux à mener en 2023 pour la gestion des cours d'eau :

Lots	Cours d'eau	Nature des travaux	Communes concernées	Localisation / Limites amont et aval	Linéaire (m)
1	Tarn	Gestion de la ripisylve	Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère	Secteur 1 : du pont de la RD 998 en amont du village jusqu'au pont de Pont de Montvert	2242
	Tarn		Bédouès-Cocurès	Secteur 2 : au droit de la scierie de Cocurès jusqu'au pont de la Baume en aval de Bédouès	1675
	La Mimente et le Tarnon		Florac-Trois-Rivières	Secteur 3 : du pont de l'ancien moulin de la Combe sur la Mimente jusqu'à la confluence avec le Tarnon et de la confluence Tarnon/Mimente jusqu'à la confluence avec le Tarn	3819
	La Mimente	Gestion des zones "pièges à embâcles"	Florac-Trois-Rivières	Secteur 4 (Option) : amont de la Salle-Prunet	50
	Tarn/Tarnon/Mimente et affluents	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 1	Zone 1 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	
2	La Jonte	Gestion de la ripisylve	Meyrueis	Secteur 1 : du pont de Salvinsac au passage à gué du camping Capelan	4289
	La Brèze		Meyrueis	Secteur 2 : de la station de pompage (Raffègues) jusqu'à la confluence avec la Jonte	1630
	Le Béthuzon		Meyrueis	Secteur 3 : du pont de Pradines jusqu'à la confluence avec la Jonte	1449
	Jonte/Brèze/Béthuzon et affluents	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 2	Zone 2 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	
3	Lumenesquesque	Gestion de la ripisylve	Aguessac et Compeyre	Secteur 1 : du pont de Malbosc jusqu'à la confluence avec le Tarn	3529
	Tarn	Gestion des zones "pièges à embâcles"	Rivière-sur-Tarn	Secteur 2 (Option) : Aval de la chaussée de Pinet en rive droite	250
	Tarn, Lumenesquesque, Ru du Bourg	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 3	Zone 3 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	
4	La Muse	Gestion de la ripisylve	St-Léons	Secteur 1 : de la passerelle en amont de St-Léons jusqu'au pont des Prés	851
	La Muse		St-Beauzély	Secteur 2 : du passage à gué aval Salsac jusqu'à la STEP en aval de St-Beauzély	2731
	Muse, Cernon et affluents	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 4	Zone 4 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	
5	La Dourbie	Gestion de la ripisylve	St-Jean-du-Bruel	Du moulin de Bondon jusqu'à la chaussée de Castelnau (aval St-Jean-du-Bruel)	7718
	Dourbie et affluents	Gestion des imprévus	Toutes les communes de la Zone 5	Zone 5 : tous les cours d'eau la zone et en priorité sur les linéaires de surveillance active	

La consultation des entreprises s'est déroulée du 13 octobre 2022 au 14 novembre 2022. Elle a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur www.achatpublic.com.

Trois réponses sont parvenues au syndicat du Tarn-amont dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le 15 novembre 2022 avec lot 1 : 2 offres, lot 2 : 1 offre, lot 3 : 2 offres, lot 4 : 1 offre et lot 5 : 2 offres.

La commission d'achat s'est réunie le 6 décembre 2022 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant :

Lot	Entreprise retenue (nom -ville)	Montant HT	Montant TTC
1 (avec option)	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplance 48160 Le Collet de Dèze	8 062,00 €	9 674,40 €
2	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplance 48160 Le Collet de Dèze	6 022,00 €	7 226,40 €
3 (avec option)	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplance 48160 Le Collet de Dèze	15 325,00 €	18 390,00 €
4	SARL LE JARDINIER 40 Avenue Hippolyte Puech 12250 Tournemire	9 314,00 €	11 176,80 €
5	Groupement RIVEO (EURL PIT et SARL F.A.R.E) Sauveplane 48160 Le Collet de Dèze	8 572,00 €	10 286,40 €
TOTAL		47 295,00 €	56 754,00 €

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 15/12/2022
048-200080547-20221215-DE_2022_026-DE

Ces offres correspondent au montant de la tranche ferme et options.

Ces entreprises seront également sollicitées sur des bons de commandes à partir du bordereau de prix pour la gestion des imprévus, travaux sur des zones de pièges à embâcles, et sur des secteurs qualifiés en surveillance active, dont les volumes de travaux sont non identifiables au montage du marché, sur un montant total maximum de 46 729,50 € HT.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Qu'au regard du rapport d'analyse des offres dressé, le Président propose au conseil syndical, de retenir les offres précédentes, reconnues comme les offres économiquement les plus avantageuses.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission d'achat,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget prévisionnel,

Autorise le Président à signer le marché avec les entreprises retenues, ainsi que tous autres documents s'y rapportant.

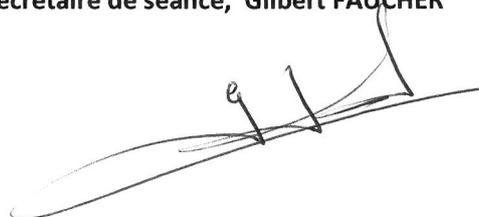
Ainsi fait et délibéré à Mostuéjols, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président, Serge VÉDRINES



Le Secrétaire de séance, Gilbert FAUCHER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 15/12/2022
et publié ou notifié
le 16/12/2022

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.